



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 47353

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la persistance et l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet. Suite à la remise à sa sainteté le dalaï lama d'un appel des parlementaires français pour le Tibet signé par 340 députés et sénateurs, il souhaite connaître les initiatives que le Président de la République pourrait entreprendre lors de son prochain voyage en Chine en faveur de l'ouverture de négociations entre le dalaï lama, le gouvernement tibétain en exil et le gouvernement chinois. Il souhaite rappeler le cas du jeune panchen lama, Gendun Choekyi Nyima, âgé de sept ans et de sa famille, disparus depuis juillet 1995, et attirer l'attention sur le cas d'une jeune religieuse de vingt et un ans, Ngawang Samdrol, arrêtée le 17 juin 1992 et emprisonnée à la prison de Drapchi à Lhassa et condamnée dans un premier temps à trois années d'emprisonnement pour avoir manifesté pacifiquement. Cette jeune fille a vu sa peine de prison passer de neuf à dix-sept ans pour avoir crié, dans sa cellule, des slogans en faveur de l'indépendance du Tibet. Elle serait depuis quatre mois placée en cellule d'isolement, où elle subirait des séances de torture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme au Tibet, et plus particulièrement sur les cas de Gedhun Choekyi Nyima, jeune garçon âgé de sept ans, reconnu en 1995 comme le successeur du Xe panchen-lama, et de Ngawang Sangdrol, jeune nonne arrêtée en 1990 et depuis condamnée à un total de dix-sept ans de prison. Arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa, Ngawang Sangdrol, alors âgée de seize ans, a été condamnée à trois ans de prison pour « activités séparatistes ». Sa peine a ensuite été portée à neuf ans en septembre 1993, pour avoir chanté en prison des hymnes à l'indépendance du Tibet, tout comme Phuntsog Nyidron, une autre dissidente dont la France déplore la condamnation. D'après les informations dont disposent les gouvernements européens, elle aurait été condamnée à neuf années de prison supplémentaires, en mars 1996, après avoir refusé de se plier à une séance de rééducation où elle devait critiquer le dalaï-lama. Il est vraisemblable qu'elle a subi des mauvais traitements. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, contraire aux principes fondamentaux déterminés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle souhaite que la liberté religieuse et la spécificité culturelle de cette région autonome soient respectées par le gouvernement chinois. Elle soutient le dialogue ad hoc que l'Union européenne mène avec la Chine sur ce sujet. C'est dans le cadre de ce dialogue spécifique que les représentants de l'Union avaient exprimé en janvier 1996 leur préoccupation sur le sort du jeune panchen-lama. Lors de son récent séjour à Paris, le dalaï-lama a confirmé que ce jeune enfant se trouvait détenu aux environs de Pékin, mais a tenu à réitérer son soutien à la voie non violente, en dépit des tensions régnant actuellement au Tibet. Dans la perspective des prochains contacts avec la Chine, et en particulier de la visite dans ce pays du Président de la République, les autorités françaises continueront d'évoquer ces questions. Elles garderont en particulier à l'esprit le texte de l'appel signé par 340 parlementaires et remis à Sa Sainteté le dalaï-lama, lors de son accueil au Palais-Bourbon par les

deputes et senateurs des groupes d'etude. Conscientes des interrogations de l'opinion publique francaise, elles continueront a appeler au dialogue entre les autorites chinoises et le dalai-lama, a exprimer leur attachement a la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux tibetain et a souligner le role que l'approfondissement de l'Etat de droit doit jouer dans la modernisation economique et l'ouverture internationale de la Chine.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47353

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 171

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 935